

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_024 : ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DE L'EAU POTABLE ÉTABLIS PAR LE SIAH DU DADOU ET PAR LE SMAEP DU GAILLACOIS POUR L'EXERCICE 2019

L'an deux mille vingt et un, le neuf février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 9 février 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Patrick MARIE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Marie-Thérèse LACOMBE, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, monsieur Jacky MIQUEL

Membres excusés : Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO et monsieur Thierry MALLÉ

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Patrick BLAY (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Fabienne MENARD (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Geneviève MARTY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 9 FÉVRIER 2021

N° DEL2021_024 : ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DE L'EAU POTABLE ÉTABLIS PAR LE SIAH DU DADOU ET PAR LE SMAEP DU GAILLACOIS POUR L'EXERCICE 2019

Pilote : Secrétariat général

Monsieur David DONNEZ, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est titulaire de la compétence eau potable depuis le 1^{er} janvier 2020.

Sur le périmètre de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, celle-ci est gérée selon les modalités suivantes :

- en régie pour les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry ;
- par le Syndicat Mixte du Dadou pour les communes de Cunac, Cambon, Fréjairolles, Dénat, Puygouzon, Saliès, Carlus, Rouffiac, Le Séquestre et Terssac ;
- par le SMAEP du Gaillacois pour les communes de Castelnau de Lévis et Marssac.

La collectivité ou autorité délégante a notamment l'obligation de produire un rapport sur le prix et la qualité du service (article L2224-5 du CGCT).

Le rapport annuel est un document public qui permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

La compétence eau potable étant déléguée au SM du Dadou pour les communes de Cunac, Cambon, Fréjairolles, Dénat, Puygouzon, Saliès, Carlus, Rouffiac, Le Séquestre et Terssac, et au SMAEP du Gaillacois pour les communes de Castelnau de Lévis et Marssac, les syndicats ont établi, un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS) pour l'année 2019.

Il vous est demandé de prendre acte de la présentation de ces rapports.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport ci-annexé sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat Mixte du Dadou,

VU le rapport ci-annexé sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le SMAEP du Gaillacois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

Envoyé en préfecture le 12/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le 12/02/2021

 SLO

ID : 081-248100737-20210209-DEL2021_024-DE

PREND ACTE de la présentation des rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau potable établis par le SIAH du Dadou et par le SMAEP du Gaillacois pour l'exercice 2019.

Pour extrait conforme,
Fait le 9 février 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL